



Jeudi 28 janvier 2010

Augmentation Salariale 2009

Texte commun aux deux syndicats signataires

Salarié-e-s d'EMS,

Comme chaque année, les Organisations Syndicales et la Direction se mettent autour de la table, avec chacune ses propositions, pour négocier (entre autres) sur la politique salariale.

Au final ce sont **60% des effectifs** d'EMS qui seront augmentés pour l'année 2009, d'où le rattrapage à partir du mois de septembre.

L'augmentation, dont seules la **CGT** et la **CFTC** sont signataires, est donc répartie comme suit :

Pour les salaires inférieurs à **1666,66€** brut mensuel ce sera **35€**, plus 140€ de rattrapage sur la paie de janvier.

Pour les salaires entre **1666,66 et 2166,66€** brut mensuel ce sera **30€**, plus 120€ de rattrapage sur la paie de janvier.

Pour les salaires supérieurs à **2166,66€** brut mensuel ce sera à la **discretion de notre employeur**.

Ceci implique à titre d'exemple une augmentation de **2,10%** pour 1666,66€ et de **1,38%** pour 2166,66€, ce qui, de nos jours ne nous semble pas négligeable compte tenu de la situation actuelle.

Il aura fallu plusieurs réunions, pour arriver à cet accord qui a le mérite de prendre en compte des grilles de salaire les plus basses jusqu'aux tranches moyennes, dans la limite de l'enveloppe obtenue.

L'accord n'est pas parfait mais résulte de l'absence de rapport de force dans l'entreprise.

Ce n'est donc qu'une première étape et d'autres sont à construire. Mais celles-ci ne peuvent se faire sans chacun de vous.

Un autre accord a été signé comprenant :

- une revalorisation de la prise en charge des frais de déjeuner ;
- une indemnité pour les déplacements professionnels ;
- un congé exceptionnel pour stage de conduite ;
- une simplification de la période de prise de congés.

Bien évidemment nous vous tiendrons informés dès que possible.

Par ailleurs, les négociations ne sont pas terminées pour d'autres points, qui restent en discussion.

